



Michepatim (163)

« Et voici les lois » (21.1)

וְאֵלֶּה הַמִּשְׁפָּטִים (כא. א)

La paracha de la semaine **Michpatim**, au nom des très nombreuses lois énumérées. Rachi explique le premier verset : « **véélé hamichpatim, et voici les lois** » de la manière suivante. S'il y avait écrit « élé, voici », cela tranche avec les versets précédents ; mais puisqu'il est écrit « véélé, et voici », cela vient compléter ce qui est avant : de la même façon que celles-ci, les dix commandements de la paracha précédente, ont été donnés au Har Sinaï, celles-ci, les lois de la parachat Michpatim ont également été transmises sur le mont Sinaï. A ce sujet, une question s'impose. Le Tour a composé son ouvrage monumental de référence dans le domaine de la halakha en quatre grands domaines: **Orah Haïm**, les lois quotidiennes : prière, Chéma, bénédictions, Chabbat, les fêtes etc..., **Yoré Déa** interdictions alimentaires, pureté familiale, lois relatives à la terre d'Israël etc, **Even HaEzèr**: mariages, divorce etc et **Hochèn Michpat**: Différents juridiques, dommages entre Hommes etc. La paracha de la semaine est composée quasiment dans sa totalité des lois de dommages **Hochèn Michpat**. Ces lois ayant été enseignées juste après les dix commandements, **le Tour** puis le **Choulkhan Aroukh** auraient dû les compiler en premier, avant les trois autres grands domaines, qui n'apparaissent que bien plus tard dans la Thora ! Pourquoi les ont-ils réservées pour la fin ? **Rabénou Yoël de Satmar** répondit ainsi à cette interrogation. Une des premières halakhot de Hochèn Michpat est l'obligation de tenter de résoudre un différend par une pchara (un accord à l'amiable) avant d'entamer une véritable procédure judiciaire. Ainsi, si le Tour avait commencé son ouvrage par ce domaine, on aurait pu croire que dans chaque domaine de la vie, des compromis (pcharot) sont possibles ! Pas du tout ! Ceci n'est valable que dans les rapports entre les Hommes, mais devant Hakadosh Baroukh Hou, toutes les Mitsvot doivent être accomplies telles qu'elles nous été transmise de génération en génération, de Rav en Rav depuis Moché Rabénou au Har Sinaï.

כִּי תִקְנֶה עֶבֶד עֶבְרִי שֶׁשָׁנִים יַעֲבֹד וּבִשְׁבֻעַת יָצֵא לְחֻפְשֵׁי חָנֹם (ב)
« Quand tu acquerras un serviteur juif, il travaillera six ans, et la septième année, il retrouvera sa liberté (21.2). La Haftara de la semaine, tirée du prophète Jérémie, précise à quel moment les Bné Israël ont reçu cette Mitsva. Il est dit : « Ainsi s'exprima Hachem : j'ai fixé Mon alliance avec vos ancêtres

le jour où ils sont sortis d'Egypte du pays d'esclavage, en leur disant : à la fin de sept années, vous renverrez vos frères après qu'ils vous aient servis six ans ». Nous apprenons donc que la Mitsva de libérer les serviteurs juifs la septième année a été donnée par Hakadosh Baroukh Hou le jour de la sortie d'Egypte ! Elle a été par la suite répétée au Har Sinaï lors du don de la Thora. Pourquoi Hachem a-t-il avancé cette mitsva et ne l'a pas ordonnée avec toutes les autres mitsvot au Sinaï ? **Le Rav Haïm Shmoulevitz** explique qu'Hachem voulait montrer aux Bné Israël quelle était la joie et le sentiment pour un serviteur d'être affranchi ! C'était donc le moment idéal pour leur donner cette mitsva difficile à accomplir. En effet, après avoir acquis un serviteur à prix fort, en avoir profité pendant six ans, il faut le libérer non seulement sans contrepartie financière, mais également en le couvrant de cadeaux ! Il fallait donc ancrer en eux la partie émotionnelle au moment même où ils en profitèrent. Pour illustrer cette idée, citons cette célèbre histoire. **Le Beth HaLévi** était chargé de récolter de l'argent pour le distribuer aux nécessiteux afin qu'ils puissent chauffer un minimum leur maison pendant l'hiver, très rude en Europe. Il se dirigea vers un célèbre riche qui refusait régulièrement d'apporter sa contribution. Après avoir cogné à sa porte, le riche homme ouvra et invita avec respect le Rav à entrer chez lui pour discuter. Le Beth HaLévi refusa poliment en arguant qu'il n'en avait que pour un cours instant, et qu'il n'allait pas le déranger jusqu'à chez lui. Quelques longues minutes passèrent, et l'hôte commençait à souffrir du froid. Il renouvela son invitation à entrer mais le Rav répéta qu'il n'en avait que pour quelques instants. Au bout de quelques interminables minutes, le riche homme supplia le Rav de rentrer, car le froid l'avait littéralement congelé. A ce moment, le Beth HaLévi s'exclama : Maintenant tu as compris exactement ce que ressentent tes frères démunis et tu comprends l'urgence de ma venue. Immédiatement, l'homme ouvra son cœur et fit un très gros don pour aider de nombreuses familles.

כָּל אֶלְמָנָה וְיָתוּם לֹא תַעֲנוּן. אִם עָנָה תַעֲנֶנּוּ אֹתוֹ... יִצְעַק אֵלַי שְׁמַע אֲשַׁמֵּעַ צְעָקוֹ

« Ne fais pas souffrir la veuve et l'orphelin. Si tu oses le faire souffrir ... car s'il s'adresse à Moi en pleurant, J'écouterai certainement ses pleurs » (22,21-22)

Le Rav Pinkous Zatsal commente : En général, une personne a recours à la prière comme l'une des nombreuses façons utilisées pour alléger ses souffrances. La veuve et l'orphelin, cependant, savent qu'ils n'ont personne d'autre que Hachem vers qui se tourner. C'est pourquoi ils implorèrent Hachem maintes et maintes fois, jusqu'à ce qu'ils soient exaucés. D'ailleurs le roi David enseigne que, dans la prière, nous sommes tous comme des orphelins : « **Car mon père et ma mère m'ont délaissé, mais Hachem me recueille** » (Téhilim 27,10). Il faut vraiment voir notre prière comme une question de vie ou de mort, ce n'est pas simplement remuer les lèvres, car c'est en fonction de cela que dépend notre vie.

« **Ne réponds pas à une querelle** » (23,2)

לֹא תַעֲנֶה עַל רֵב (כג.ב)

Une querelle est comme une fuite d'eau ; une fois qu'elle a jailli, elle ne s'arrêtera plus. (guémara Sanhédrin 7a)

Le Tiféret Israël (Pirké Avot 4,1) enseigne: Lorsque ton rival se dressera sur ton chemin lançant ses flèches de toutes parts, garde le silence, ne lui cherche pas querelle et ne lui réponds pas! Ne laisse même pas la colère s'infiltrer dans ton cœur, afin que son sombre nuage n'obscurcisse pas tes pensées. Ecoute alors attentivement chacune de ses paroles. Certes, il en viendra certainement à t'accuser de choses dont tu es innocent, mais si tu as du cœur, tu découvriras également dans ses propos des éléments dont tu auras conscience, en ton for intérieur, qui sont véridiques. Et même s'il décuple tes défauts comme le ferait une loupe, tu pourras néanmoins te réjouir qu'il te les ait révélés de la sorte, car ainsi tu pourras t'efforcer de les supprimer totalement

עֲלֵה אֵלַי הַהָרָה וְהִיא שָׁם (כד. יב)

« **Monte vers Moi sur la montagne, et sois là-bas** » (24, 12)

Si nous montons sur la montagne, c'est que forcément nous serons là-bas ! Pourquoi donc le préciser ? Parfois quelqu'un se rapproche d'Hachem, mais n'arrive pas à rester dans cette situation, et il lui arrive de tomber et de se détacher de D. « Monte vers Moi sur la montagne », il faut persévérer à monter vers Hachem, à s'élever et se rapprocher de Lui ; « Et sois là-bas », et il faut tout faire pour rester dans cette proximité avec Hachem.

Gaon de Vilna

«**Naassé véNichma**» «**nous ferons, nous écouteront** Elle a causé une grande agitation dans le Ciel, et une senteur s'est élevée jusqu'aux sphères supérieures pour s'offrir à Hachem

Midrach Chir hachirim rabba (1,12)

Soudain, une voix céleste retentit : Qui a révélé à Mes enfants ce secret connu uniquement des anges de services ? »

Guémara Chabbat (88a)

Rachi commente ce passage en disant que les juifs se sont avérés d'exceptionnels serviteurs de D., semblables aux anges de service, déclarant à leur Maître : « Vos désirs sont des ordres ». Ils se sont même élevés plus haut que les anges qui, d'essence purement spirituelle, n'ont pas de mauvais penchant. Au même moment, tandis que la voix céleste fait la louange d'Israël, 600 000 anges de service descendent sur le mont Sinaï, chacun tenant deux couronnes, qui sont chacune formées par l'éclat de la présence Divine.

Les anges les déposent sur la tête de chacun des membres du peuple juif, l'une venant les récompenser d'avoir dit : « nous ferons » et l'autre d'avoir dit : « nous écouterons ». **Le Maharcha** dit qu'une était pour les commandements positifs et l'autre pour les commandements négatifs qu'ils ont accepté de respecter. La couronne placée sur le côté droit représente également la prêtrise, et celle du côté gauche : la royauté.

Le Midrach Tanhouma (Tétsavé) dit qu'un deuxième groupe de 600 000 anges de service est descendu du ciel pour revêtir les enfants d'Israël d'une armure spirituelle destinée à les protéger contre les maladies, les souffrances et l'ange de la mort.

Halakha : Règles du prêt

Prêter de l'argent à des personnes qui en ont besoin est une Mitsva, on ne prêtera pas sans qu'il y ait des témoins ; si on n'a pas de témoins, on pourra prêter en écrivant le prêt et en faisant signer l'emprunteur. *Abrégé du Choulhane Aroukh* (2)

Dicton : La grandeur d'une prière ne dépend pas de la quantité de mots prononcés pour invoquer Hachem, mais plutôt de la qualité du 'cri du cœur' lancé vers Hachem. *Rav Yéhezkel Levinstein*

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, ששא בנימין בין קארין מרים ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וים בת אליו, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוח, פייגא אולגה בת ברנה, יוסף בן מייכה, רבקה בת ליוזה, רישירד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, יעקב בן אסתר, דוד בן מרים, יעל בת כמנונה, חנה בת ציפוררה, ישראל יצחק בן ציפוררה, יוסף בן מייכה רפואה שלימה ולידה קלה לרבקה בת שרה. זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורות אוריליה שמחה בת מרים. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלה.

